



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »

SUR FINANCEMENT IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396/P180987
Activité 2.4.3.9	Recrutement d'un cabinet chargé de l'assurance qualité pour le système de digitalisation de la gestion intégrée des taxes internes et recettes non fiscales « e-KORI ».
Bénéficiaire	Office Burundais des Recettes (OBR)

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ASSURANCE QUALITÉ POUR LE SYSTÈME DE DIGITALISATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES TAXES INTERNES ET RECETTES NON FISCALES « e-KORI »



Avril 2026

PAFEN: Boulevard NDADAYE Melchior,
Immeuble L'Orée du Golf, 4^e Étage

info@pafen.gov.bi

PafenBurundi

@PafenBurundi

www.pafen.gov.bi

Page 1 sur 12

Confidenti



1. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque Mondiale pour la mise en place du Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique du Burundi (PAFEN) en sigle d'un montant total de 92 millions de dollars américains, y compris le financement additionnel pour la modernisation de la gestion des finances publiques (GFP). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce financement soit utilisée pour financer les prestations d'un cabinet chargé de l'assurance qualité pour le système de digitalisation de la gestion intégrée des taxes internes et recettes non fiscales « e-KORI » de l'Office Burundais des Recettes ».

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1 Objectif et Description du Projet PAFEN

L'objectif du PAFEN est d'accroître l'accès à l'Internet haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies, et améliorer la capacité du gouvernement à gérer ses ressources plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique.

Les activités du projet viseront à accroître l'adoption du numérique en élargissant la couverture du réseau et la base existante de consommateurs de services numériques par le biais d'initiatives qui stimulent l'investissement dans des infrastructures à large bande durables et intelligentes sur le plan climatique et catalysent la demande croissante de services électroniques par le biais de programmes d'accès numérique.

Les Composantes du Projet

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Accès et inclusion numériques

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès numérique
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale
- Sous-composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques

- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne
- Sous-composante 2.2 : Infrastructure et plateformes gouvernementales numériques partagées et capacités de l'administration publique



- Sous -composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares
- Sous -composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de GFP

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet.

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence

Le PAFEN soutiendra une série de réformes visant à (i) renforcer le secteur des infrastructures numériques, le rendant plus attractif pour les investissements ; (ii) à rapprocher les services des citoyens et à améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public ; et (iii) soutenir l'utilisation des technologies numériques et des données pour faciliter la prise de décisions politiques et promouvoir les investissements.

Le projet est administré par une unité de gestion du projet (UGP) au Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC).

Parmi ses activités, le Projet cherchera à créer un gouvernement numériquement actif en finançant des facilitateurs numériques transversaux qui peuvent stimuler la capacité de prestation de services publics numériques par le biais de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels solides, d'une infrastructure numérique abordable, économe en énergie et résiliente, et de plateformes publiques numériques partagées, interopérables et sécurisées, et ainsi soutenir l'augmentation progressive des services électroniques transactionnels et une plus grande utilisation des technologies numériques par l'administration publique du Burundi.

La Sous-composante 2.4 « Modernisation des principaux processus de GFP » dédiée à l'amélioration de l'efficacité et la transparence des domaines clés de la GFP, grâce à la réingénierie des processus soutenue par les technologies numériques, fournira un mécanisme d'assistance technique pour les principales priorités du gouvernement et renforcera l'UGP PAFEN avec des recrutements supplémentaires et la réhabilitation d'un site dédié au projet.

Le projet est mis en œuvre par une Unité de Gestion du Projet (UGP) mise en place au Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC).

2.2 Missions et vision de l'OBR

Dans les limites des lois fiscales et douanières, l'Office Burundais des Recettes a pour missions de :

- Etablir, recouvrer, administrer au sens large et comptabiliser les recettes publiques pour le compte du Trésor Public ;
- Conseiller le Gouvernement sur toutes les questions concernant tous les aspects de politique fiscale ;
- Promouvoir et veiller au respect des obligations fiscales et douanières ;



- Conseiller et sensibiliser les autorités locales décentralisées en matière d'établissement et de collecte de leurs recettes ;
- Promouvoir le civisme fiscal de la population ;
- Assister le Gouvernement dans la mise en place des mesures visant à la promotion de l'investissement et des échanges commerciaux ;
- Combattre la fraude fiscale et douanière, l'évasion fiscale et coopérer à cette fin avec d'autres autorités compétentes en la matière au Burundi et à l'étranger ;
- Jouer le rôle de police judiciaire à l'égard des contrevenants à la législation fiscale et douanière, sous réserve d'autres lois en vigueur ;
- Produire des rapports et statistiques sur la collecte des recettes et les échanges commerciaux ;
- Accorder des exonérations prévues par les lois en vigueur au Burundi conformément aux procédures qu'il adopte ;
- Remplir toute autre fonction concernant les recettes publiques que le Ministre de tutelle peut lui confier.

La vision de l'OBR est de devenir une administration fiscale moderne, efficiente et orientée client contribuant au développement durable du Burundi.

2.3 Justification du besoin

L'Office Burundais des Recettes (OBR) a entrepris un projet ambitieux de digitalisation de la gestion intégrée des taxes internes et recettes non fiscales, dénommé « e-KORI ». Ce système vise à moderniser l'administration fiscale, à améliorer l'efficacité de la collecte des recettes et à faciliter les interactions avec les contribuables.

Compte tenu de la complexité et des enjeux de ce projet, l'OBR souhaite faire appel à un cabinet des experts en assurance qualité pour garantir la réussite de sa mise en œuvre et la conformité du système aux normes de qualité et de sécurité.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité 2.4.3.11 - Recrutement d'un cabinet chargé de l'assurance qualité pour le système de digitalisation de la gestion intégrée des taxes internes et recettes non fiscales « e-KORI » inscrite au PTBA 2025-2026 du projet PAFEN.

3. OBJECTIF(S) DE LA MISSION

Le cabinet aura pour objectifs de :



- Définir un plan d'assurance qualité : Élaborer un plan détaillé comprenant les activités, les outils, les indicateurs et les responsabilités pour assurer la qualité du système tout au long de son cycle de vie.
- Mettre en œuvre les processus d'assurance qualité : Mettre en place les procédures de test, de contrôle, de suivi et d'amélioration continue pour garantir la qualité du système et sa conformité aux exigences.
- Former le personnel : Former les équipes de l'OBR aux méthodes et aux outils d'assurance qualité pour leur permettre de maintenir et d'améliorer le système à long terme.
- Vérifier la conformité aux lois fiscales, budgétaires et comptables.
- Superviser les livrables à chaque phase du projet : Vérifier la qualité des spécifications, du code source, de la documentation, des guides utilisateurs.
- Proposer des solutions permettant à l'OBR de minimiser les coûts récurrents
- Évaluer les versions logicielles livrées avant validation.
- Évaluer le nouveau système e-KORI : Analyser l'architecture, les fonctionnalités, les processus et la sécurité du système afin d'identifier les points forts, les points faibles et les risques potentiels.
- Valider que le système répond aux besoins des utilisateurs finaux.
- Confirmer que les fonctionnalités sont conformes aux attentes.
- Fournir un reporting objectif et continu : Produire des rapports d'audit qualité et des tableaux de bord d'avancement Assurance Qualité, alerter sur les anomalies, retards ou écarts qualité critiques.
- Vérifier l'interopérabilité avec les autres systèmes : Contrôler l'intégration du logiciel avec les bases de données fiscales, douanières, bancaires, budgétaires.
- Veiller au strict respect des exigences de qualité tout au long de la mise en œuvre du contrat
- Assurer un suivi-évaluation rigoureux des processus de transfert de compétences pour permettre aux équipes techniques de l'OBR à pouvoir maintenir et améliorer le système e-KORI à long terme.

4. SYSTEMES CIBLE POUR INTEROPERABILITE

Le système e-KORI devra être interopérable avec les systèmes nationaux suivants. Le cabinet d'assurance qualité devra vérifier et valider cette interopérabilité dans le cadre de sa mission :

Systeme	Institution responsable	Type d'interface
Systeme de gestion douanière (ASYCUDA)	Office Burundais des Recettes (OBR)	Échange de données fiscales et douanières
Systeme de gestion des finances publiques (IFMIS)	Ministère des Finances et du Budget	Intégration budgétaire et comptable



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

Systèmes bancaires nationaux	Banque de la République du Burundi (BRB)	Réconciliation des paiements électroniques
Portail de services publics numériques	ANAPI / Ministère du Numérique	Interfaces citoyens/contribuables

Note à l'OBR : Cette liste devra être complétée et validée avant la publication des TDR, La documentation technique relative à chacun de ces systèmes (interfaces API, formats de données, protocoles de communication) sera mise à disposition du cabinet retenu au démarrage de la mission.

5. REGISTRE DES RISQUES

Le cabinet est tenu de maintenir un registre des risques vivant tout au long de la mission de 22 mois. Ce registre devra :

- Être initialisé en Phase 1 et inclus dans le Rapport d'Évaluation Initiale ;
- Être mis à jour et joint à chaque rapport mensuel de progrès ;
- Couvrir au minimum les catégories de risques suivantes : fonctionnel, sécurité/cybersécurité, interopérabilité, gestion de projet, transfert de compétences, et conformité réglementaire ;
- Attribuer à chaque risque un niveau de probabilité (Faible/Moyen/Élevé), un niveau d'impact (Faible/Moyen/Élevé), un statut (Ouvert/En cours de mitigation/Clôturé), et un responsable.

Le modèle de registre des risques sera proposé par le cabinet dans le Plan d'Assurance Qualité Détaillé et validé par l'OBR.

6. PROTECTION DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE

Obligations de confidentialité

Le cabinet retenu et l'ensemble de ses experts seront tenus de signer un Accord de Non-Divulgence (NDA) avant le démarrage de la mission. Cet accord couvrira :

- Toutes les données fiscales, financières et personnelles des contribuables auxquelles le cabinet pourrait avoir accès dans le cadre de ses travaux ;
- Les documents de conception, les codes sources, et les spécifications techniques du système e-KORI;
- Toute information stratégique ou sensible communiquée par l'OBR ou le PAFEN.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant une période de cinq (5) ans après la fin de la mission.



Protection des données personnelles

Le cabinet devra s'assurer que ses méthodes de test n'impliquent pas l'utilisation de données réelles de contribuables. En cas de nécessité absolue, des données anonymisées ou fictives devront être utilisées. Tout traitement de données personnelles réelles devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'OBR.

Sécurité des données du projet

Tous les documents et données produits ou traités dans le cadre de la mission devront être stockés de manière sécurisée, avec contrôle d'accès strict. À la fin de la mission, le cabinet devra certifier la destruction de toutes les données sensibles en sa possession.

7. PROFIL, QUALIFICATIONS DU CABINET ET COMPOSITION DE L'EQUIPE DES PRINCIPAUX EXPERTS

7.1. QUALIFICATIONS DU CABINET

Cette mission requiert un cabinet recruté au niveau international et spécialisé en assurance qualité des systèmes d'information :

1. Expérience en projets similaires

- Avoir conduit avec succès au moins deux projets d'assurance qualité dans des systèmes fiscaux, douaniers ou de gestion publique (ex. ITAS, CMS).

2. Ressources humaines qualifiées

- Une équipe pluridisciplinaire comme demandé au point 7.2
- Disponibilité d'experts certifiés (ISTQB, PMP, ISO 27001...).

7.2. PROFILS DES PRINCIPAUX EXPERTS CLES

Personnel clé :

- a) Un chef de mission assurance qualité du projet e-KORI ;
- b) Un Responsable tests & validation (QA Tester Lead) ;
- c) Un expert en assurance qualité ;
- d) Un expert en suivi-évaluation des contrats ;
- e) Un Analyste fonctionnel / Business Analyst e-KORI ;
- f) Un expert en cybersécurité.



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

N°	Position	Formation et Compétences Techniques
1	Un chef de mission assurance qualité du projet e-KORI (AQ e-KORI)	<ul style="list-style-type: none">a) Avoir un diplôme universitaire (au moins Bac+5) dans le domaine informatique ou en gestion de projet ;b) Avoir une Expérience professionnelle minimum de 10 ans et avoir réalisé avec succès au moins deux (2) missions similaires d'assurance qualité en tant que chef de mission dans des projets informatiques d'envergure nationale ;c) Avoir un certificat en assurance qualité (ISTQB : International Software Testing Qualifications Board, CSTE : Certified Software Tester) ;d) Avoir un certificat de formation justifiant la maîtrise des normes de qualité comme ISO 9001, ISO 25010, Avoir les certification CMMI, ITIL ;e) Avoir une maîtrise du français.
2	Responsable tests & validation (QA Tester Lead)	<ul style="list-style-type: none">a) Avoir un diplôme universitaire au moins Bac+5 dans le domaine informatique ;b) Avoir une expérience professionnelle minimum de 5 ans et avoir réalisé avec succès au moins une (1) mission similaire en assurance qualité en tant que responsable tests & validation dans un projet informatique d'envergure nationale.c) Avoir un certificat de testeur des logiciels CSTE (Certified Software Tester) ou équivalent ;d) Avoir au moins un certificat de formation sur la maîtrise des outils de gestion de tests et des outils de suivi des problèmes (HP ALM : Application Lifecycle Management ; Jira Software).
3	Un expert en assurance qualité.	<ul style="list-style-type: none">a) Avoir un diplôme universitaire au moins Bac+3 dans le domaine informatique ;b) Avoir une expérience professionnelle minimum de 5 ans et avoir réalisé avec succès au moins une (1) mission similaire en assurance qualité en tant qu'expert en assurance qualité dans un projet informatique d'envergure nationale.c) Avoir une certification en assurance qualité logicielle ISTQB (International Software Testing Qualifications Board) ou équivalent.



N°	Position	Formation et Compétences Techniques
		d) Avoir un certificat justifiant la maîtrise des normes de qualité telles que ISO 25010, ISO 9001 et des méthodologies d'assurance qualité.
4	Un expert en suivi-évaluation des contrats	a) Avoir un diplôme universitaire au moins Bac+3 en droit des affaires ; b) Avoir une expérience professionnelle minimum de 5 ans et avoir réalisé avec succès au moins une (1) mission similaire en assurance qualité en tant qu'expert en suivi-évaluation des contrats dans un projet informatique d'envergure nationale ; c) Avoir une maîtrise du français ;
5	Analyste fonctionnel / Business Analyst e-KORI	a) Avoir un diplôme universitaire au moins Bac+3 en informatique ; b) Avoir une expérience professionnelle minimum de 5 ans dans l'analyse fonctionnelle de projets informatiques publics ou fiscaux et avoir réalisé avec succès au moins une (1) mission similaire en assurance qualité en tant qu'analyste fonctionnel dans un projet informatique d'envergure nationale ; c) Avoir un certificat de formation aux normes de qualité (ISO, etc.). d) Avoir un certificat de formation sur la méthode Agile.
6	Expert en cybersécurité	a) Avoir un diplôme universitaire au moins Bac+3 en sécurité informatique, réseaux ou systèmes d'information ; b) Avoir une expérience professionnelle minimum de 7 ans dans la cybersécurité, dont 3 ans sur des systèmes critiques (fiscalité, finance, e-gouvernement) ; c) Avoir au moins une des certifications suivantes : CEH, CISSP, CISM, ISO 27001 Lead Implementer

8. ETENDUE DES TRAVAUX

Le cabinet devra exécuter sa mission en quatre (4) phases détaillées ci-après :



- **Phase 1 : Evaluation Initiale**
 - Analyser la documentation du projet e-KORI (notamment le cahier des charges, les spécifications fonctionnelles et techniques).
 - Mener des entretiens avec les différents acteurs du projet (responsables, développeurs, utilisateurs, partenaires internes et externes).
 - Identifier les risques potentiels pour la qualité du système (techniques, fonctionnels, organisationnels, etc.).
 - Rédiger un rapport d'évaluation initiale.
- **Phase 2 : Planification de l'Assurance Qualité**
 - Définir les objectifs de qualité pour le système e-KORI.
 - Identifier les normes et les standards de qualité pertinents (ISO 9001, ISO 25010, etc.).
 - Élaborer un plan d'assurance qualité détaillé, incluant :
 - Les activités de test (unitaires, d'intégration, fonctionnels, de performance, de sécurité, etc.).
 - Les procédures de contrôle qualité.
 - Les indicateurs de performance (KPI) pour suivre l'efficacité du système.
 - Les responsabilités de chaque acteur.
 - Les outils et les technologies à utiliser.
 - Rédiger le plan d'assurance qualité.
- **Phase 3 : Mise en Œuvre et Suivi**
 - Faire le suivi - évaluation de l'exécution du contrat du système e-KORI et du document conceptuel du système e-KORI.
 - Évaluer l'architecture du système, les technologies utilisées et les mesures de sécurité mises en place.
 - Mettre en œuvre les activités de test et de contrôle qualité conformément au plan.
 - Identifier et documenter les anomalies et les non-conformités.
 - Suivre les corrections des anomalies et les non-conformités jusqu'à la validation.
 - Suivre les indicateurs de performance et les progrès réalisés.
 - Rédiger des rapports de suivi réguliers.
 - Proposer des recommandations pour améliorer le système et les processus.
- **Phase 4 : Formation et Transfert de Compétences**
 - Évaluer les formations et les transferts de compétences fournies par le fournisseur de e-KORI aux utilisateurs de e-KORI ;
 - Proposer des recommandations en vue de la pérennité du système e-KORI ;
 - Élaborer des supports de formation pour le personnel de l'OBR en assurance qualité ;



- Animer des sessions de formation au personnel de l'OBR sur les méthodes et les outils d'assurance qualité ;
- Produire le rapport de suivi-évaluation des formations et des processus de transfert de compétences du système e-KORI ;
- Produire le rapport de clôture des activités.

9. LIVRABLES ATTENDUS

Le cabinet devra fournir les livrables suivants :

- Rapport de cadrage ;
- Rapport d'évaluation initiale ;
- Plan d'assurance qualité détaillé ;
- Rapports de suivi réguliers ;
- Supports de formation sur les méthodes et les outils d'assurance qualité ;
- Rapports de formations sur les méthodes et les outils d'assurance qualité ;
- Rapport de suivi-évaluation des processus de transfert de compétences du système e-KORI.

10. DURÉE DE LA MISSION

La mission du cabinet en assurance qualité pour le système d'information est estimée à **22** mois, à compter de la date de début convenu comprenant 18 mois d'exécution de e-KORI et 4 mois après l'exécution de e-KORI.

11. MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués selon un échéancier défini, en fonction de l'avancement des travaux et de la validation des livrables.

N°	Nom du livrable	Délais de livraison (Date de signature + x mois)	Paiement (% du montant global)
1	Rapport de cadrage	1 semaine	5%
2	Rapport d'évaluation initiale	1 Mois	5%
3	Plan d'assurance qualité détaillé	2 Mois	10%
4	Rapports de suivi réguliers (mensuels)	3 à 18 Mois	54 % (3% par mois)
5	Supports de formation sur les méthodes et les outils d'assurance qualité	19 Mois	5 %



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

6	Rapport de suivi -évaluation des formations et des processus de transfert de compétences du système e-KORI	20 Mois	6%
7	Rapports de formations sur les méthodes et les outils d'assurance qualité	21 Mois	5%
8	Rapport de clôture de la mission	22 Mois	10%

12. LANGUE DE COMMUNICATION

Tous les documents concernant ces termes de référence doivent être rédigés ou traduits dans la langue française.

13. METHODE DE SELECTION DU CABINET

« Le Cabinet » sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Cabinets Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC), conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».